



## Communiqué de presse

### **Pour une exploitation aurifère plus responsable en Guyane : 3 points déterminants**

**28 juin 2010**

Le schéma minier de Guyane, que nos organisations appelaient de leurs vœux, est en cours de finalisation. La consultation publique s'achève aujourd'hui. Les élus guyanais vont être invités à participer au débat et à donner leur avis pendant quelques semaines encore. Le Comité français de l'UICN, France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot et le WWF-France souhaitent leur adresser le même message.

Trois points devront, en particulier, intégrer la version finale du schéma :

#### **1. Le respect de toutes les zones disposant d'un statut de protection réglementaire ou faisant l'objet d'inventaires d'intérêt écologique ;**

Afin d'être compatible avec les préconisations du Grenelle, les activités minières devront respecter les secteurs riches en biodiversité. Les zones disposant d'un statut de protection réglementaire ou ayant fait l'objet d'inventaires d'intérêt écologique doivent être interdites à l'exploitation minière.

#### **2. Une meilleure réglementation de l'orpaillage alluvionnaire ;**

L'orpaillage alluvionnaire implique une turbidité des eaux, impactant fortement la faune et la flore aquatique et entraîne des conséquences négatives sur la potabilité de la ressource. Cette activité doit être maintenue pour des raisons socio-économiques mais plus fortement réglementée afin de limiter au maximum les impacts sur le régime hydrique et la qualité des eaux.

#### **3. L'adoption d'une gouvernance adaptée pour la commission départementale des mines ;**

Le Grenelle de l'environnement a, pour la première fois, intégré toutes les parties prenantes aux instances décisionnelles. La Commission départementale des mines devra respecter ce mode de gouvernance et faire siéger, avec les mêmes droits de vote, toutes les parties de la question de l'orpaillage en Guyane, parmi lesquels le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), le Parc amazonien de Guyane, et les communautés indigènes.

Depuis plusieurs années, les 4 organisations n'ont eu de cesse de susciter ou d'alimenter les débats concernant l'amélioration de l'encadrement de l'activité minière en Guyane. Les signataires espèrent que ces dernières propositions seront prises en compte, pour faire du schéma d'orientation minière, un document garantissant un équilibre entre protection de la nature, des populations et de leur santé, et exploitation minière.

### **Contacts**

#### **Comité français de l'UICN**

Aurélie Bocquet, chargée de programme « outre-mer »  
06 23 65 76 18 / [aurelie.bocquet@uicn.fr](mailto:aurelie.bocquet@uicn.fr)

#### **WWF France (bureau Guyane)**

Romain Taravella, chargé de prog. « Gestion durable des ressources naturelles du Plateau des Guyanes »  
05 94 31 38 28 / [rtaravella@wwf.fr](mailto:rtaravella@wwf.fr)

#### **France Nature Environnement**

Serge Urbano, administrateur  
06 88 24 31 88 / [nature@fne.asso.fr](mailto:nature@fne.asso.fr)

#### **Fondation Nicolas Hulot**

J-Jacques Blanchon, resp. des programmes  
06 77 67 50 68 / [jj.blanchon@fnh.org](mailto:jj.blanchon@fnh.org)